

Demande d'admission au vote par correspondance
Elections européennes du 9 juin 2024

*Au collège des bourgmestre et échevins
de la Commune de Larochette
33, Chemin JA Zinnen
L-7626 Larochette*

Par la présente, je demande à être admis(e) à voter par correspondance lors des élections européennes du 9 juin 2024

Nom et prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Je vous prie d'envoyer ma lettre de convocation à l'adresse suivante:

Adresse : _____

Je déclare sous la foi du serment que je ne suis pas déchu du droit électoral, ni en vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale.

Date: _____

Signature: _____

Lorsque la demande de vote par correspondance est faite par voie postale, l'électeur luxembourgeois domicilié à l'étranger doit communiquer une copie de sa carte d'identité/son passeport en cours de validité.

La demande de vote par correspondance doit obligatoirement parvenir au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de déchéance :

- au plus tôt le 18 mars 2024 et au plus tard le 15 mai 2024 si la lettre de convocation doit être envoyée à une adresse au sein du Grand-Duché de Luxembourg.

- au plus tôt le 18 mars 2024 et au plus tard 30 avril 2024 si la lettre de convocation doit être envoyée à une adresse se situant à l'étranger.